



## Règlement Covid-19 à destination des membres en vigueur à partir du 15/02/2021.

Cette version annule et remplace tout autre version de règlement Covid-19 que l'Ami Fidèle a établi auparavant.

### Général :

- La distanciation sociale (1,5m entre les personnes) **ainsi que** le port correct du masque de type chirurgical ou en tissu sont obligatoires, tant sur le parking que dans l'enceinte du club.
- La buvette ne sera pas accessible et aucune boisson ne sera servie.
- Seul le conducteur du chien est admis dans l'enceinte du club. Aucun public n'est accepté.
- Seul le suivi d'un cours permet l'accès à l'enceinte du club pendant la stricte durée de celui-ci.
- Le nombre de membres est limité à 4 par terrain en ce compris le moniteur.
- Afin d'éviter la formation d'attroupements sur le parking ou dans l'enceinte du club, les cours sont organisés sur base d'un planning qui devra être scrupuleusement respecté. Un jour et une heure d'entraînement seront attribuées aux membres qui devront confirmer leur présence au plus tard 24h avant chaque cours au moyen d'un dispositif qui leur aura été communiqué.
- Le contact avec un autre chien que le sien est à éviter.

### Avant le début du cours :

- Les membres doivent attendre leur heure de cours dans leur véhicule ou en promenant leur chien en dehors du parking et dans le respect de la distanciation sociale. Les attroupements doivent être évités. Les retardataires n'auront pas accès aux terrains.
- Le moniteur viendra chercher ses élèves au niveau de la grille. Ils se rendront tous ensemble directement sur le terrain.
- Le moniteur prendra note des membres présents et récoltera la participation de chacun. Il est demandé aux membres de disposer de la somme exact (2€/cours suivi – pas de possibilité de change).

### Pendant le cours :

- Les jouets des chiens et tout accessoire doivent être considérés comme des objets personnels et ne doivent, par conséquent, pas être prêtés ou touchés par d'autres personnes que les propriétaires.
- Les exercices proposés par les moniteurs seront tels que la distanciation sociale sera respectée.
- *Spécificités liées à l'Agility et au Hooper :*
  - *qui travaille son chien est autorisé à retirer son masque uniquement durant la durée du parcours et le temps de récupérer son souffle à l'écart des autres membres.*
  - *Il est rappelé que la distanciation doit être respectée durant les reconnaissances.*
  - *Les élèves sont autorisés à aider au déplacement des obstacles (montage et démontage inclus).*

### Après le cours :

- La durée prévue de la leçon doit être respectée (pas de dépassement de l'heure de fin).
- Le moniteur ramènera ses élèves en file vers la sortie de l'enceinte du club. Les membres rejoignent directement leurs voitures et quittent le parking.

Le Comité.